

Bordereau attestant l'exactitude des informations - AUBENAS - 0702 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 14/05/2025 - 2604 - 2019 B 00180 - 848 757 027 - A.T.G.

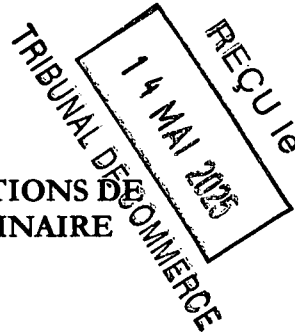
A.T.G.

E.U.R.L. au capital de 100 Euros

195 Chemin de Sougeyrol
07200 Vogue

RCS Aubenas 848 757 027

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 AVRIL 2025



L'an deux mille vingt-cinq, le trente-avril à onze heures, les associés de la société A.T.G., se sont réunis au siège social de la société sur convocation du gérant.

L'assemblée est présidée par Mme Danièle COSTES, en sa qualité de gérante.

La présidente constate que sont présents ou représentés la totalité des associés représentant l'intégralité du capital social soit ;

Mme Danièle COSTES

4 parts

Mr Thierry COSTES

1 part

Soit un total de 5 parts, représentant la totalité des parts sociales de la société.

La présidente déclare alors que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Monsieur Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- 1- Les rapports de la gérance et le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée.
- 2- L'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31/12/2024.

Le Président indique que ces documents ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente Assemblée, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Monsieur Le Président rappelle aux associés qu'ils ont été réunis pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Lecture et approbation du rapport de la Gérance sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2024

- Examen et approbation des comptes annuels arrêtés au 31/12/2024 et quitus à la gérance,
- Affectation des résultats et distribution de dividendes,

Puis lecture est donnée des rapports de la gérance sur l'exercice clos le 31 décembre 2024.

alors ouverte ; diverses observations sont échangées et, plus personne ne demandant la parole, la discussion met successivement aux voix les résolutions suivantes :

RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du gérant et pris connaissance du compte de résultat et de l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2024, les approuve tels qu'ils ont été présentés par la gérance, faisant apparaître, pour ledit exercice, un bénéfice de 4.131,76 €, et quitte entièrement de sa gestion, à la gérance

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 de la façon suivante :

- Dotation au poste « Report à nouveau débiteur » pour la somme de 4.131,76 €, de sorte que celui-ci se trouve porté à la somme de 964,35 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du gérant sur les conventions réglementées, déclare approuver l'ensemble des conventions recensées dans ledit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 13 heures. De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par tous les associés, après lecture.

La Présidente
Mme Danièle COSTES.

 Mme Costes

A.T.G.

E.U.R.L. au capital de 100 Euros

**195 Chemin de Sougeyrol
07200 Vogue**

RCS Aubenas 848 757 027

FEUILLE DE PRESENCE

A

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 30 AVRIL 2025

Associé	Nbre parts	Nbre de voix	Signature
Mme Danièle COSTES	04	04	
Mr Thierry COSTES	01	01	
	-----	-----	
TOTAL	05	05	

La Présidente :

Mme Danièle COSTES.

D^{me} Costes

1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2023

Désignation de l'entreprise <u>SARL ATG</u>										Néant ☐ *					
Adresse de l'entreprise <u>195 CHEMIN DE SOUGEYROL 07200 VOGUE</u>															
SIREN <u>8 4 8 7 5 7 0 2 7</u>															
Durée de l'exercice en nombre de mois* <u>1 2</u>										Durée de l'exercice précédent* <u>1 2</u>					
Exercice N clos le <u>3 1 1 2 2 0 2 4</u>															
ACTIF										Brut		Amortissements-Provisions		Net	
										1		2		3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles		Fonds commercial *		010		012								
			Autres *		014		016								
	Immobilisations corporelles *				028	34 200	030	20 671			13 529				
	Immobilisations financières * (1)				040	250	042				250				
	Total I (5)				044	34 450	048	20 671			13 779				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *			050		052								
		Marchandises *			060		062								
	Avances et acomptes versés sur commandes			064		066									
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *			068		070								
		Autres* (3)			072	211	074				211				
	Valeurs mobilières de placement			080		082									
	Disponibilités			084	946	086					946				
Charges constatées d'avance*			092		094										
Total II			096	1 156	098					1 156					
Total général (I + II)					110	35 606	112	20 671			14 936				
PASSIF										Exercice N		NET			
										I					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120							500				
	Écarts de réévaluation			124											
	Réserve légale			126							10				
	Réserves réglementées*			130											
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*		131		)	132									
	Report à nouveau			134							(5 096)				
	Résultat de l'exercice			136							4 132				
	Subventions d'investissement			137											
	Provisions réglementées			140											
	Total I			142							(454)				
Provisions pour risques et charges			Total II	154											
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156											
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164											
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166							1 266				
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169		)	172					14 124				
Produits constatés d'avance			174												
Total III			176							15 390					
Total général (I + II + III)					180						14 936				
RENNVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195								
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182			19 450					
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184								

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SARL ATG		Néant ☐				
A — RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018				
				Exercice N clos le [3] [1] [1] [2] [2] [0] [2] [4]				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210			
	Production vendue	Biens		215	214			
		Services*	dont export et livraisons intracommunautaires	217		218		
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires produits finis et en cours de production)			222			
	Production immobilisée*				224			
	Subventions d'exploitation reçues				226			
	Autres produits				230	2 326		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	102 949		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234			
	Variation de stock (marchandises)*				236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240			
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	55 622		
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243	244		
	Rémunérations du personnel*				250	33 604		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	3 920		
	Dotations aux amortissements*				254	5 671		
	Dotations aux provisions				256			
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259			262		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260					
Total des charges d'exploitation (II)					264	98 817		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	4 132		
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)	294			
Produits exceptionnels (IV)					290			
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			300			
	dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)	348						
Impôts sur les bénéfices* (VII)					306			
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)					310	4 132		
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	4 132			
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles*			322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997			
	Entreprises nouvelles (44 sexes)	986		ZFU-TE (44 octies A)	987			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44 sexes A)	989			
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44 quindecies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991		Investissements outre-mer	344			
	ZFANG (44 quaterdecies)	345						
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			
	Dont divers	Créanc report en arrière du déficit	346		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)	655		
		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645		
		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648		
		Déduction except. simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649					
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	352	4 132
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356			
	Déficits antérieurs reportables : * 8 038dont imputés sur le résultat :						360	4 132
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	370		372

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) N° 2033-B-SD
RÉSULTAT FISCAL - RÉINTÉGRATIONS
Détail du poste "Divers"

Désignation de l'entreprise SARL ATG

[illegible]

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) N° 2033-B-SD
RÉSULTAT FISCAL - DÉDUCTIONS
Détail du poste "Divers"

Désignation de l'entreprise SARL ATG

[illegible]

Désignation de l'entreprise : SARL ATG

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460	15 000	462	19 200	464		466	34 200	
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
	Immobilisations financières	480		482	250	484		486	250	
TOTAL		490	15 000	492	19 450	494		496	34 450	

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550	15 000	552	5 671	554		556	20 671
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570	15 000	572	5 671	574		576	20 671

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)												
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1			2			3			4			5		
		6			7			8			9			10		
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*		Valeur résiduelle		Prix de cession *		Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme* ⑤	Long terme										
						19% ⑥		15% ou 12,8% ⑦		0% ⑧						
1																
2																
3																
4																
5																
6																
7																
8																
9																
10																
TOTAL	578		580		582		584		586		581		587		589	
Plus-values taxables à 19% (1)					579	Régularisations		590		583		594		595		
TOTAL								596		585		597		599		

Désignation de l'entreprise : SARL ATG					Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603	605	607
	Autres provisions réglementées*	610		612	614	616
Provisions pour risques et charges		620		622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632	634	636
	Sur stocks et en cours	640		642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650		652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660		662	664	666
TOTAL		680		682	684	686
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)		
	Dotations		Reprises			
Fonds commercial	681		683			
Autres immob. incorporelles	700		705			
Terrains	710		715			
Constructions	720		725			
Inst. techniques mat. et outillage	730		735			
Inst. générales, agen- cements amén. div.	740		745			
Matériel de transport	750		755			
Autres immobilisa- tions corporelles	760		765			
TOTAL	770		775			
				1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
				2		
				3		
				4		
				5		
				6		
				7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD				780		
II DÉFICITS REPORTABLES						
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982	8 038		
Déficits transférés de plein droit article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter			
Déficits imputés			983	4 132		
Déficits reportables			984	3 906		
Déficits de l'exercice			860			
Total des déficits restant à reporter			870	3 906		
III DIVERS						
Primes et cotisations complémentaires facultatives				381		
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin				325		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite				327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *				380	3 767	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS				326	3 767	
N° du centre de gestion agréé				388		
Montant de la TVA collectée				374	10 062	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	9 093	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise : SARL ATG		Néant ☒ *	
Exercice ouvert le : 01012024		et clos le : 31122024	
Durée en nombre de mois		1 2	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée.		133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024 du 160 au	
Date de cessation		186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 4

SIREN 8 4 8 7 5 7 0 2 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL ATG

ADRESSE (voie) 195 CHEMIN DE SOUGEYROL

CODE POSTAL 07200

VILLE VOGUE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	5

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique COSTES Prénom(s) THIERRYNom marital % de détention 20 Nb de parts ou actions 1

Naissance : Date 25061960 N° Département 75 Commune PARIS Pays FR

Adresse : N° 195 Voie CHEMIN DE SOUGEYROL

Code Postal 07200 Commune VOGUE Pays FR

Titre (2) MME Nom patronymique COUARD Prénom(s) DANIELE

Nom marital COSTES % de détention 80 Nb de parts ou actions 4

Naissance : Date 25041943 N° Département 75 Commune PARIS Pays FR

Adresse : N° 195 Voie CHEMIN DE SOUGEYROL

Code Postal 07200 Commune VOGUE Pays FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G-SD 2023

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10% du capital)Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 4

SIREN 8 4 8 7 5 7 0 2 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL ATG

ADRESSE (voie)

195 CHEMIN DE SOUGEYROL

CODE POSTAL

07200

VILLE

VOGUE

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012024	et clos le	31122024	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☐
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre ☐					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case ☐					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
SARL ATG 195 CHEMIN DE SOUGEYROL 07200 VOGUE France	195 CHEMIN DE SOUGEYROL 07200 VOGUE
SIRET 84875702700018	
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET :

B ACTIVITE

Activités exercées TAXI Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

(cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		Déficit		
	Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%		
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		
			PV exonérées (art. 238 quindecies)		
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes	☐	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur	☐
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ

(cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	☐
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :	☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

ECF ☐ Nom et adresse du prestataire

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI
---	-----

Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE 50 CIEL

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :

Nom et adresse du conseil :

Tél :

Tél :

Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :

Identité du déclarant :

CGA		Viseur conventionné		N° d'agrément CGA
------------	--	----------------------------	--	--------------------------

Date : 28042025 Lieu : VOGUE

Qualité : GERANT

Nom du signataire : MME COSTES

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
(2023)

Si déposé néant, cochez la case : ☐

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES									
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d				
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e				
					f				
					g				
					h				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i				
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j				
Montant des revenus répartis (5)					Total (a à h)				
J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants. 1		Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
				Montant des sommes versées :					
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits 4		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires 5	Remboursements 6	Indemnités forfaitaires 7	Remboursements 8		
M COSTES Thierry 195 CHEMIN SOUGEYROL 07200 VOGUE		1	2024	30 000					
K DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION									
REMUNERATIONS		Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)					3 604		
		Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)							
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES		à 0 %		à 15 %		à 19 %			
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice									
MVLT imputée sur les PVL de l'exercice									
MVLT réalisée au cours de l'exercice									
MVLT restant à reporter									
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)									
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice									
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice									